



Fédération Vo Co Truyen Vietnam de France

Siège social : 106, Boulevard de la Résistance

93460 Gournay sur Marne

<http://www.vocotruyen-france.fr>

Identification R.N.A. : W751204240

Protocole Sanitaire V1 **pour la reprise des cours de Vo-Co-Truyen** (Suivant les décrets et les dernières recommandations du gouvernement)

Déplacements dans le complexe sportif :

- D'une manière générale c'est votre mairie qui a la charge d'en définir le protocole sanitaire.

Vestiaire Collectif :

- S'ils sont nettoyés régulièrement par votre mairie, les vestiaires peuvent être utilisés, le port du masque est obligatoire le temps de se mettre en tenue (Vo-Phuc).
- Le Vo-Phuc doit être propre.
- Le port du masque est conservé le temps d'aller à la salle d'entraînement (Vo-Duong) sauf si la salle est attenante au vestiaire ou à moins de 3 mètres.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les douches.
- Le port du masque est obligatoire pour aller aux toilettes.

Salle d'entraînement (Vo-Duong):

- A l'entrée de la salle d'entraînement, lavage des mains et des pieds à l'aide de gel hydroalcoolique. Pour ceux qui portent des chaussures, lavage de celle-ci, en particulier la semelle.
 - o Il est souhaitable que le club achète une grosse bouteille de gel et qu'elle soit mise à disposition de toutes et tous à l'entrée du Vo-Duong.
- Ensuite, déposer son masque dans un petit sac personnel, contenant du gel hydroalcoolique, une gourde personnelle, des mouchoirs à usage unique et un petit sachet plastique pour le masque.
- Ceci est à faire à chaque entrée dans le Vo-Duong.

Encadrement:

- Il s'assure que les règles sont connues de toutes et tous à l'inscription et à chaque mise à jour de celles-ci.
- Il désigne un endroit où les sacs des pratiquantes et pratiquants doivent être déposés.
- Il fait respecter les gestes barrières :
 - o Tousser dans le coude, mouchoirs à usage unique, pas de poignée de mains ou d'embrassades, pas d'échanges de matériel ou de vêtements.
- Il tient un registre de toutes les personnes présentes dans le Vo-Duong à chaque cours pour assurer un traçage en cas de contamination.
- Il porte un masque lors des inscriptions.
- Il surveille dans la mesure du possible la distanciation d'un mètre lorsque le contact n'est pas nécessaire à la pratique.
- Il détermine le nombre maximal admissible de pratiquantes et pratiquants en fonction de la distanciation physique d'un mètre entre ceux-ci, soit 4 m² par personne.